



## COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

### Consignes pour l'appel téléphonique FAMILIAL (JUIN 2021)

- Le rôle annoté mentionnera l'adresse courriel pour transmettre vos documents et convention, le cas échéant.
  - Les pièces doivent déjà être au dossier et ne seront pas acceptées pour dépôt à l'adresse courriel figurant au rôle annoté.
  - Seules une convention ou une déclaration sous serment des parties de 2 pages au maximum seront acceptées pour dépôt par courriel. *(L'annexe 1 peut être transmise par courriel, mais seulement l'annexe pas la preuve de revenus et les déclarations fiscales).*
  - Vous devez utiliser les nouveaux avis de présentation diffusés par la Cour supérieure (au site internet de la Cour supérieure, section « division de Québec » section « formulaires »). Ces avis indiquent un nouveau numéro de conférence par teams. Merci de mettre à jour vos modèles et de les utiliser à compter de maintenant.
1. Identifiez-vous avant de parler et indiquer le nom de la personne qui procédera devant le juge le lendemain.
  2. Mettez votre téléphone sur «silence» ou baissez le son de votre téléphone quand ce n'est pas à votre tour de parler.
  3. Ne pas mettre votre téléphone en attente durant l'appel du rôle.
  4. Les dossiers rayés et remis par télécopieur ou courriel sont appelés aux fins d'enregistrement. Par contre, n'oubliez pas que si vous demandez une remise et que le maximum de 3 remises est atteint, le dossier est automatiquement rayé du rôle. Vérifier le plumitif 48 heures après l'appel pour valider votre remise au besoin.
  5. Si vous joignez la conférence en retard, attendre la fin de l'appel du rôle pour vérifier l'état de votre dossier.
  6. Le rôle sera traité dans l'ordre suivant: premier appel : 3.28 (temps réservé) et 3.21 (rôle de pratique), ensuite les ajouts au 3.21, deuxième appel: pour les dossiers au pied du rôle et les dossiers à fixer.

N.B. : Ces consignes sont publiées sur le site de la Cour supérieure, section « Rôles de la cour et audiences virtuelles », « Rôles annotés ».

## **Rôles en ligne après l'appel du rôle – indication des salles (max à 16h30)**

- 1- Coursupérieureduquebec.qc.ca
- 2- Rôles de la Cour et audiences virtuelles
- 3- Rôles annotés
- 4- District de Québec
- 5- Rôle de pratique en matière familiale
- 6- Sera indiqué «en salle» ou «salle virtuelle»

## **À AJOUTER LE MARDI ET LE JEUDI**

- Soyez dans un endroit propice pour effectuer un appel conférence puisqu'il y a plusieurs personnes en ligne
- Les demandes de remise et pour rayer peuvent être faites par télécopieur deux jours avant l'appel du rôle
- L'appel du rôle n'est pas le lieu pour les discussions entre avocats. Ces discussions doivent avoir lieu avant l'appel du rôle
- Les demandes d'ordonnance de sauvegarde sont limitées à une durée de 30 minutes.
- Les demandes de remise doivent être faites à minimalement une semaine
- Le greffier spécial peut prolonger une sauvegarde jusqu'à la date fixée pour l'audience.